

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 475

4 mars 2009

SOMMAIRE

ACCOFIN, Société Fiduciaire	22756	Medisearch S.A.	22797
B.L.I.C. S.A. - Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce	22800	Medisearch S.A.	22782
Bolt Luxembourg 2 S. à r.l.	22782	Millanesina S.A.	22768
Bolton Square S.A.	22798	Nouna Holding S.A.	22754
C.A.R.E. Europe 2, S. à r.l.	22782	P.F.I.	22754
Cartonplast Finance One SA	22778	Pharma Rare Luxembourg S.A.	22789
Don Ros Co S.A.	22798	RCP (Lux) Holdings S.à r.l.	22756
Drunken Boat S.A.	22766	Remora Luxco II	22757
Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l.	22784	Rikiki Sàrl	22756
EPGF Rattigen Logistics S.à r.l.	22799	RLX Dvorak S.A.	22781
Flux Investments Luxembourg S.à r.l.	22787	RSM Henri Grisius & Associés	22755
G-P Latin America S.à r.l.	22769	Sauk Center S.A.	22769
HP Invest S.à r.l.	22768	Sauk Center S.A.	22768
IHL-Seupar S.A.	22799	Société Luxembourgeoise des Transports Helminger	22800
Investments Novapol S.A.	22757	Sport & Finance S.A.	22788
Investments Novapol S.A.	22768	Syntensia S.A.	22769
Investments Solapol S.A.	22757	Vip Déco Paint S.à r.l.	22755
Isovi S.A.	22798	VIP Products S.A.	22787
J & J S.A.	22788	Westpart Holding S.A.	22781
Kass	22797	Wine Estates Fund of Investments	22799
Kolynos S.A.	22755	Winvest Part 5	22800
Lux Life Consulting Services S.A.	22754	Wollars S.A.	22800
		WX Rumänien Holding S.A.	22781

Nouna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 73.217.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022875/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Lux Life Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 130.108.

—
Le bilan du 22 juin au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022876/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01737. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

P.F.I., Société Anonyme.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 109.768.

—
Il ressort de la décision du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue à Bettembourg le 5 décembre 2008 que:

1. Madame Anna TOLLIS MASCI est nommée PRESIDENTE du CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Elle est domiciliée au 63, rue Charles Jacquinet à L-3241 BETTEMBOURG.

2. Monsieur David TOLLIS est nommé DELEGUE à la gestion journalière; il est investi à ce titre d'un pouvoir de signature individuel doublé d'un pouvoir de cosignature obligatoire à l'égard des autres membres du Conseil d'Administration.

Il est domicilié au 1, rue de l'Indépendance à L-3238 BETTEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009022883/607/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Vip Déco Paint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1481 Luxembourg, 3, rue Eecherschmelz.

R.C.S. Luxembourg B 123.215.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022887/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04940. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Kolynos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 janvier 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022872/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

RSM Henri Grisius & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 85.099.

EXTRAIT

Le gérant, dans ses résolutions du 28 janvier 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

En conséquence, l'adresse professionnelle du gérant, à savoir monsieur Henri GRISIUS, ainsi que l'adresse professionnelle, respectivement le siège social des associés, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE, Monsieur Laurent HEILIGER, Monsieur Manuel HACK et la société FHG, seront également modifiés avec effet au 1^{er} février 2009 et seront à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009022940/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

ACCOFIN, Société Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 62.492.

EXTRAIT

Le gérant, dans ses résolutions du 27 janvier 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle du gérant, à savoir Monsieur Manuel HACK, ainsi que l'adresse professionnelle, respectivement le siège social des associés, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DEL-FOSSE, Monsieur Laurent HEILIGER, Monsieur Manuel HACK et la société FHG, seront également modifiés avec effet au 1^{er} février 2009 et seront à partir de cette date au:

6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009022941/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

RCP (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.148.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCP (LUX) HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023435/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10588. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Rikiki Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 6A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 97.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Le complément aux comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIKIKI S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009023535/783/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Investments Solapol S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 76.509.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Frank Walenta.

Référence de publication: 2009023441/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03903. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Investments Novapol S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 76.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bart Zech / Frank Walenta.

Référence de publication: 2009023439/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03900. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Remora Luxco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 217.388,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.608.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seven day of January.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FR-Remora Holdco, L.P., a Bermuda exempted limited partnership duly organized and validly existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Codan Services, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 42723;

Here represented by Isabel Dias, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Remora Luxco II.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the

Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 217,388.- (two hundred seventeen thousand three hundred eighty-eight euros) divided into 217,388 (two hundred seventeen thousand three hundred eighty-eight) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board

of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented provided that any resolution shall be approved by at least one type A manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 217,388 (two hundred seventeen thousand three hundred eighty-eight) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by FR-Remora Holdco, L.P., named above, and fully paid up in kind through the contribution of partnership interests representing 0.25% of the partnership capital of Remora Energy International, L.P., a Bermuda exempted limited partnership duly organized and validly existing under the laws of Bermuda, having its registered office at C/O Appleby, Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39370 for an aggregate amount of EUR 217,388.- (the "Partnership Interests").

Evaluation

The global value of the Partnership Interests is of EUR 217,388.- (two hundred seventeen thousand three hundred eighty-eight euros).

Such contribution has been valued by the founder of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

FR-Remora Holdco, L.P. in its capacity of founder represented as stated hereabove, declares and warrants that:

- (i) the Partnership Interests are fully paid-up;
- (ii) it is the sole legal owner of the Partnership Interests;
- (iii) the Partnership Interests are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Partnership Interests are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Partnership Interests are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) Remora Energy International, L.P. is duly organized and validly existing under the laws of Bermuda;
- (vii) to its knowledge, Remora Energy International, L.P. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to FR-Remora Holdco, L.P. on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Partnership Interests required under any applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Consequently, all the 217,388 shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by FR-Remora Holdco, L.P., through a contribution in kind consisting of the Partnership Interests.

Declaration

FR-Remora Holdco, L.P. founder of the Company, acting through its proxy holder prenamed, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founder of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Partnership Interests, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation related to the true and unconditional transfer of the Partnership Interests constituting the contributed assets has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) FR-Remora Holdco, L.P., a Bermuda exempted limited partnership duly organized and validly existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Codan Services, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 42723,

is appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration;

2) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under Luxembourg law, having a share capital of EUR 12,500, with its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 103.336,

is appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration;

3) The registered office of the Company shall be established at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand seven hundred euros (EUR 2.700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept janvier,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

FR-Remora Holdco, L.P., une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Codan Services, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes, immatriculée auprès du "Bermuda Registrar of Companies" sous le numéro 42723,

Ici représentée par Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La dite procuration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Remora Luxco II.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 217.388.- (deux cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-huit euros), divisé en 217.388 (deux cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11 - Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société pourvu que chaque résolution soit approuvée par au moins un gérant de type A.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes

annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 217.388 (deux cent dix-sept mille trois cent quatre vingt-huit) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par FR-Remora Holdco, L.P., prénommée, et a été intégralement libérée par un apport en nature consistant en 0,25% des parts d'intérêts composant le capital social de Remora Energy International, L.P., une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à C/O Appleby, Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, les Bermudes, immatriculée auprès du "Bermuda Registrar of Companies" sous le numéro 39370 d'une valeur totale de EUR 217.388.- (les "Parts d'Intérêts").

Évaluation

La valeur totale de l'Apport est de EUR 217.388.- (deux cent dix-sept mille trois cent quatre vingt-huit euros).

Cet apport a été évalué par tous le fondateur de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

FR-Remora Holdco, L.P., en sa capacité de fondateur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et garantit expressément que:

- (i) les Parts d'Intérêts sont entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire des Parts d'Intérêts;
- (iii) les Parts d'Intérêts sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts d'Intérêts ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts d'Intérêts sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Remora Energy International, L.P. est dûment constituée et existe valablement en droit des Bermudes;
- (vii) à sa connaissance, Remora Energy International, L.P. ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue d'elle à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (viii) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts d'Intérêts requises par les lois applicables seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Par conséquent, l'intégralité des 217.388 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par FR-Remora Holdco, L.P. par un apport en nature constitué des Parts d'Intérêts.

Déclaration

FR-Remora Holdco, L.P. agissant en sa qualité de fondateur de la Société et par l'intermédiaire de son mandataire susnommé, reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, engagée en sa qualité de fondateur de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation et le transfert effectif des Parts d'Intérêts et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts d'Intérêts a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) FR-Remora Holdco, L.P., une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Codan Services, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes, immatriculée auprès du "Bermuda Registrar of Companies" sous le numéro 42723,

est nommée gérant de type A de la Société pour une période indéterminée.

2) ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de 12.500 EUR, dont le siège social est situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336,

est nommée gérant de type B de la Société pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille sept cents euros (EUR 2.700.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 janvier 2009. LAC/2009/3739. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009022456/5770/481.

(090024336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Drunken Boat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.851.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DRUNKEN BOAT S.A." ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.851, constituée par acte notarié en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 649 du 29 mars 2006.

La société a un capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II- Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de Luxembourg au Liban sans dissolution préalable et transformation concomitante de la Société en une société de nationalité libanaise sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre des Sociétés de Beyrouth (Liban) et approbation du bilan de clôture.

2.- Démission des Administrateurs actuels et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

3.- Démission du Commissaire aux Comptes actuel et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

4.- Pouvoir accordé à Me Aziz Torbey, avocat, demeurant à Horch Tabet, Sin el Fil, P.O. Box 116/5200 Beyrouth (Liban), à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives relatives au transfert de la société au Liban dont notamment l'inscription de la société au Liban, l'établissement des statuts de la société, la nomination des organes de cette société.

5.- Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, à l'effet de radier la société au Luxembourg sur base de la preuve d'inscription de la société au Liban.

6.- Divers.

IV- L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la nationalité de la société en société de nationalité libanaise et de transférer le siège social de L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades à 65, rue Rmeil Achrafieh, Beyrouth (Liban) conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et d'approuver le bilan de clôture au 31 décembre 2008.

Toutefois ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donnera pas lieu, ni légalement, ni fiscalement, à l'établissement d'une personne juridique nouvelle, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Beyrouth (Liban) sous le nom "DRUNKEN BOAT SAL", en accord avec la loi libanaise.

L'assemblée générale décide également de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Ledit bilan, après avoir été signé ne varietur par le mandataire ainsi que les membres du bureau et le notaire instruant, restera annexé aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des Administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes actuels de la Société et, par vote spécial, leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de conférer mandat à Me Aziz Torbey, avocat, demeurant à Horch Tabet, Sin el Fil, P.O. Box 116/5200 Beyrouth (Liban), afin d'accomplir au Liban, toutes les démarches nécessaires qui se rattachent directement ou indirectement au transfert et à l'enregistrement de la société au Liban, dont notamment l'inscription de la société au Liban, l'établissement des statuts de la société, la nomination des organes de cette société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder tous pouvoirs à Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Beyrouth (Liban).

Cinquième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 2.700).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, G. Decker, G. Mathieu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 février 2009. LAC/2009/3961. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009023569/220/87.

(090024960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Millanesina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 130.700.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 26 janvier 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 février 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009022911/225/13.

(090024033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

HP Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.183.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009023438/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03898. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Investments Novapol S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.508.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Frank Walenta.

Référence de publication: 2009023440/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03901. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Sauk Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.602.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour la société
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2009022673/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02448. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Syntensia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 87.088.

Le bilan de dissolution au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et Des Sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Helle N. Dueholm.

Référence de publication: 2009022674/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10202. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Sauk Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.602.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour la société
 Signature
 Un mandataire

Référence de publication: 2009022671/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02450. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

G-P Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.911.156,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.619.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed. Was held an Extraordinary General Meeting of the sole member of G-P Latin America, Incorporated (the "Company"), a company incorporated under the laws of Barbados, having its registered office at The Corporate Secretary Limited, 'Whitepark House', White Park Road, Barbados, and validly registered with the Registrar of Companies of Barbados under number 15519.

The meeting is chaired by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. That the name of the sole shareholder, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of its shares, are shown on an attendance list which, signed by the office of the meeting, the proxyholder and the undersigned

notary, will remain annexed to and be registered with the present deed. The proxy form of the represented sole shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the above persons, will also remain annexed to the present deed.

II. That it appears from the attendance list that all the shares in issue are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items on the agenda.

III. That the following documents were submitted to the meeting:

- (a) A certified copy of the articles of association of the Company;
- (b) A certificate of incorporation of the Company issued by the Registrar of Companies of Barbados;
- (c) A copy of the minutes of the Company's shareholder's resolutions dated December 10, 2008.
- (d) A certified copy of the shareholders' register of the Company.
- (e) A certified copy of the balance sheet of the Company dated November 30, 2008.

IV. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

(1) To acknowledge the transfer of the registered office of the Company from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(2) To adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

(3) To change the Company's name from "G-P Latin America, Incorporated" into "G-P Latin America S.à r.l."

(4) To adopt amended and restated articles of association.

(5) To fix the registered office of the Company.

(6) To appoint with immediate effect and for an undefined duration the following persons as managers of the Company:

- Ms. Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, born on July 18, 1968 in Rome, Italy, with professional address at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Valere Weiss, European Controller, born on February 6, 1966 in Colmar, France, residing at 76, Avenue Florida, B-1410 Waterloo, Belgium.

(7) To acknowledge that further to the above mentioned appointments, the board of managers of the Company will be composed as follows:

- Mr. Richard G. Urschel, President, born on August 12, 1953 in Ohio (United States of America), with professional address at 133 Peachtree Street, N.E., Atlanta, GA 30303-1847, United States of America;
- Mr. Tye G. Darland, Senior Vice President - General Counsel, born on March 19, 1964 in Nebraska (United States of America), with professional address at 133 Peachtree Street, N.E., Atlanta, GA 30303-1847, United States of America;
- Ms. Laura Spitoni; prenamed.
- Mr. Valere Weiss, prenamed.

V. The chairman reports to the meeting that the sole shareholder took resolutions on December 10, 2008 as referred to in III. (c) above, whereby it resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the registered seat of the Company out of Barbados, and to set up the registered office of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer, with immediate effect the registered office of the Company from Barbados to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company for the Company.

Third resolution

The meeting decides to change the Company's name from "G-P Latin America, Incorporated" to "G-P Latin America S.à r.l."

Fourth resolution

The meeting resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is existing for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "G-P Latin America S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at fifty-five million nine hundred and eleven thousand one hundred and fifty-six United States Dollars (USD 55,911,156.-) represented by one thousand (1,000) shares with no par value. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a "Covered Person"), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The meeting decides, with immediate effect to fix the registered office of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting appoints the following persons with immediate effect and for an undefined duration as managers of the Company:

- Ms. Laura Spitoni, prenamed;
- Mr. Valere Weiss, prenamed.

Seventh resolution

Further to the above mentioned appointments, the meeting acknowledges that the Board of Managers of the Company will thus be composed as follows:

- Mr. Richard G. Urschel, prenamed;
- Mr. Tye G. Darland, prenamed;
- Ms. Laura Spitoni, prenamed;
- Mr. Valere Weiss, prenamed.

Shareholding

The meeting notes that the one thousand (1,000) shares with no par value of the Company are held by Georgia-Pacific West, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Oregon, having its registered office at CT Corporation System, 601 SW Second Avenue, Suite 2050, Portland, OR 97204, United States of America, and registered with the Oregon Secretary of State under number 422395-82.

Valuation

For the purpose of the registration tax, the net assets of the Company are valued to seventy-seven million nine hundred eighty-four thousand eight hundred fourteen United States Dollars (USD 77,984,814.-).

Expenses

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately three hundred thousand Euro (€ 300,000.-) including the capital duty in the amount of two hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty-five Euro and fifty-five cents (Euro 278.955,55.-), corresponding to three hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 375,000.-).

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute,

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire du seul membre de G-P Latin America, Incorporated, (la "Société") une société de droit de la Barbade, ayant son siège social à The Corporate Secretary Limited, 'Whitepark House', White Park Road, Barbados, valablement enregistrée au Registre des Sociétés de la Barbade sous le numéro 15519.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que le nom de l'associé unique, celui de son mandataire et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par le membre du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y restera annexée pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement. La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes susmentionnées restera également annexée au présent acte.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- (a) Une copie certifiée conforme des statuts de la Société;
- (b) Un certificat de constitution de la Société émis par le Registre des Sociétés de la Barbade;
- (c) Une copie des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 10 décembre 2008;
- (d) Une copie certifiée conforme du registre des associés de la Société; et
- (e) Une copie certifiée conforme du bilan de la Société au 30 novembre 2008.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Approbation du transfert du siège social de la Société de la Barbade vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Approbation et confirmation de la forme juridique luxembourgeoise de la Société comme celle d'une société à responsabilité limitée.

(3) Modification de la dénomination sociale de la Société de "G.P. Latin America, Incorporated" en "G-P Latin America S.à r.l.".

(4) Adoption de statuts modifiés et refondus.

(5) Détermination du siège social de la Société.

(6) Nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée des personnes suivantes comme gérants de la Société:

- Mme Laura Spitoni, Senior Régional Counsel, née le 18 juillet 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Valere Weiss, European Controller, né le 6 février 1966 à Colmar, France, résidant au 76, avenue Florida, B-1410 Waterloo, Belgique;

(7) Reconnaissance que suite aux nominations ci-dessus mentionnées, le conseil de gérance de la Société se composera désormais comme suit:

- M. Richard G. Urschel, Président, né le 12 août 1953 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street, N.E., Atlanta, GA 30303-1847, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Tye G. Darland, Senior Vice-Président - General Counsel, né le 19 mars 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street, N.E., Atlanta, GA 30303-1847, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Laura Spitoni, susnommée;

- M. Valere Weiss, susnommé.

V. Le président rapporte à l'assemblée que l'associé unique a pris des résolutions en date du 10 décembre 2008, tel que mentionné sous III. (c), afin de renforcer la capacité de la Société de continuer de manière efficace ses activités et de transférer le siège social de la Société hors de la Barbade et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors de la Barbade, et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "G-P. Latin America, Incorporated" en "G-P Latin America S.à r.l.".

Quatrième résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tout autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "G-P Latin America S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante-cinq millions neuf cent onze mille cent cinquante-six Dollars Américains (USD 55.911.156,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans indication de valeur nominale.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites instituées par les Statuts et la loi.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, ainsi que défini plus en détails aux articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Dans le cas où un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société, celui-ci sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités des conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une "Personne Couverte"), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes et charges contre la Société et des dépenses liées à la liquidation, les bonis nets de liquidation seront distribués aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer, avec effet immédiat le siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée nomme les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée comme gérants de la Société:

- Mme Laura Spitoni, susnommée;
- M. Valere Weiss, susnommé.

Septième résolution

L'assemblée reconnaît que suite aux nominations ci-dessus mentionnées, le Conseil de Gérance de la Société se composera désormais comme suit:

- M. Richard G. Urschel, susnommé;
- M. Tye G. Darland, susnommé;
- Mme. Laura Spitoni, susnommée;
- M. Valere Weiss, susnommé.

Détention des parts sociales

L'assemblée note que toutes les mille (1.000) parts sociales sans indication de valeur nominale de la Société sont détenues par Georgia-Pacific West, Inc., une société constituée et existante selon les lois de l'Etat de l'Oregon, ayant son siège social à CT Corporation System, 601 SW Second Avenue, Suite 2050, Portland, OR 97204, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès de l'Oregon Secretary of State sous le numéro 422395-82

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'actif net de la Société est estimé à soixante-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatorze de Dollars Américains (USD 77.984.814,-).

Dépenses

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évaluées à trois cent mille Euros (€ 300.000,-), y compris le droit d'apport d'un montant approximatif de deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq euros cinquante-cinq cents (€ 278.955,55), correspondant à trois soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 375.000,-).

Fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52740.

Reçu à 0,50%: deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq euros cinquante-cinq cents (278.955,55 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023586/211/450.

(090024553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Cartonplast Finance One SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.813.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of January.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cartonplast Finance One S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, Boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 29 April 2008, published on 17 June 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1499 and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-138.813 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 22 July 2008, published on 23 August 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2049.

The meeting was declared open at noon with Me Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Senay Gurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Victoire Brassart, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of three hundred eighty thousand Euro (EUR 380,000.-) to the amount of one million three hundred eighty thousand Euro (EUR 1,380,000.-) by the issuance of eight hundred thousand (800,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each and to accept the subscription for these eight hundred thousand (800,000) new shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each by Cartonplastgroup Holding S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, Boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-138.435 ("CPH") by a contribution in cash amounting to five million Euro (EUR 5,000,000.-) corresponding to the aggregate nominal value of such new shares amounting to one million Euro (EUR 1,000,000.-) and a share premium amounting to four million Euro (EUR 4,000,000.-).

2. To amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolution to be taken under point one of the present agenda.

3. Miscellaneous.

(i) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved, after having acknowledged a waiver of any preferential subscription right by the shareholders, to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of three hundred eighty thousand Euro (EUR 380,000.-) to the amount of one million three hundred eighty thousand Euro (EUR 1,380,000.-) by the issuance of eight hundred thousand (800,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Me Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CPH, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22 January 2009.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CPH for eight hundred thousand (800,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each, for a total subscription price amounting to five million Euro (EUR 5,000,000.-) corresponding to the aggregate nominal value of such new shares amounting to one million Euro (EUR 1,000,000.-) and a share premium amounting to four million Euro (EUR 4,000,000.-).

The person appearing declared to, in the name and on behalf of CPH, make payment in full for such new shares by a contribution in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) is now at the disposal of the Company.

Second resolution

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved (i) to accept the said subscription and payment by CPH, (ii) to allot the new eight hundred thousand (800,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each to CPH and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is fixed at one million three hundred eighty thousand Euro (EUR 1,380,000.-) represented by one million one hundred four thousand (1,104,000) shares having a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 12.15 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand six hundred Euro (3,600.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de janvier,

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cartonplast Finance One S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederranven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 avril 2008, publié le 17 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.813 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2008, publié le 23 août 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2049.

L'assemblée a été ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Me Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Me Senay Gurel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Victoire Brassart, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Agenda

(1) Augmentation du capital autorisé de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 380.000,-) à un montant de un million trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 1.380.000,-) par une émission de huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et d'accepter la souscription de ces huit cent mille (800.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune par Cartonplastgroup Holding S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.435 ("CPH") par un apport en numéraire d'un montant de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) correspondant à la valeur nominale totale de ces nouvelles actions s'élevant à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) et une prime d'émission d'un montant de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-).

(2) Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution du point 1 de l'agenda.

(3) Divers.

(i) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) L'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, et renoncer à leur droit à être formellement convoqués.

(iv) La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé, après avoir pris acte de la renonciation à tout droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le capital social d'un montant de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 380.000,-) à un montant de un million trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 1.380.000,-) par l'émission de huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Me Laurent Schummer, prénommé, agissant en qualité de mandataire autorisé de CPH, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de CPH, à huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, pour un prix de souscription total de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) correspondant à la valeur nominale totale de ces nouvelles actions d'un montant de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) et à une prime d'émission d'un montant de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-).

Le comparant a déclaré, au nom et pour le compte de CPH, libérer intégralement les nouvelles actions par un apport en numéraire.

Le preuve d'un tel paiement a été apportée au notaire soussigné, et le montant de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) est dès lors à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires a décidé (i) d'accepter ladite souscription et ledit paiement par CPH, (ii) d'émettre les huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune à CPH et (iii) de constater l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 1.380.000,-) divisé en un million cent quatre mille (1.104.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 12.15 heures.

Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille six cents Euros (EUR 3.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, S. Gurel, V. Brassart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 février 2009. LAC/2009/3950. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009023566/220/171.

(090025026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**RLX Dvorak S.A., Société Anonyme,
(anc. WX Rumänien Holding S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.437.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009022896/5770/13.

(090023676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Westpart Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.410.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

WESTPART HOLDING SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 85.410

a pris fin

le 30 novembre 2008

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 janvier 2009.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2009022888/816/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Medisearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.057.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2008

4. Délibérations

1. L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission remise par Madame Monique HOFFMANN, Administrateur, pour adresse professionnelle, 13, rue de la Gare, L-3377 Leudelange, mettant ainsi fin à son mandat respectif de la S.A. MEDISEARCH.

Fait à Leudelange, le 27 octobre 2008, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour MEDISEARCH S.A.

Référence de publication: 2009022861/1486/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

**C.A.R.E. Europe 2, S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bolt Luxembourg 2 S. à r.l.).**

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.153.

—
In the year two thousand and nine, on the thirtieth of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., before Bolt Luxembourg 1 S. à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by Luxembourg law, with its principal place of business at 7, Val de Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 17 December 2007 incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 17th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 323 on February 7th, 2008. These Articles of Association have been changed for the last time by a deed of the undersigned notary on April 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1433 on June 11th, 2008 and on 30th January 2009.

The appearing party is here represented by Danielle Caviglia pursuant to a proxy dated January 27th, 2009 given in Luxembourg.

Which proxy after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Bolt Luxembourg 2 S. à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 17th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 311 on February 6th, 2008. These Articles of Association have been changed for the last time by a deed of the undersigned notary on February 22nd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 975 on April 19th, 2008.

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

First and sole resolution

The sole shareholder resolve to amend the name of the company from "Bolt Luxembourg 2 S. à r.l." into "C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l." and restate Article 1 of the Articles of Association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the mandatory of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the mandatory of person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., anciennement dénommée Bolt Luxembourg 1 S. à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son établissement principal à 7, Val de Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 323 du 7 février 2008. Les statuts ont été refondus suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1433 du 11 juin 2008 et modifié le 30 janvier 2009.

Ladite partie comparante est ici représentée par Danielle Caviglia en vertu d'une procuration datée du 27 janvier 2009 et délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Bolt Luxembourg 2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 6 février 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 975 du 19 avril 2008.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'associé unique déclare modifier la dénomination de la société de "Bolt Luxembourg 2 S. à r.l." en "C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l." et de modifier l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. Caviglia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 février 2009. LAC/2009/4400. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009022543/5770/88.

(090023688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.700,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.606.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December,
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B131.622,

hereby represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 16th December 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l.", has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg ("Grand Duchy of Luxembourg") (the "Company") incorporated by a notarial deed, on 13 August 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2333 of 17 October 2007, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 131.606, last time amended by a notarial deed on 25th June 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2071 of August 27th, 2008.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty thousand fifty euros (EUR 20,050.-) so as to raise it from its current amount of ninety-one thousand six hundred and fifty euro (EUR 91,650.-) divided into three thousand six hundred and sixty-six (3,666) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to one hundred and eleven thousand seven hundred euro (EUR 111,700.-) divided into four thousand four hundred and sixty-eight (4,468) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To issue eight hundred and two (802) new shares so as to raise the number of shares from three thousand six hundred and sixty-six (3,666) shares to four thousand four hundred and sixty-eight (4,468) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of eight hundred and two (802) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty thousand and fifty euro (EUR 20,050.-) so as to raise it from its current amount of ninety-one thousand six hundred and fifty euro (EUR 91,650.-) divided into three thousand six hundred and sixty-six (3,666) shares, each share with a nominal value of twenty-

five euro (EUR 25.-) to one hundred and eleven thousand seven hundred euro (EUR 111,700.-) divided into four thousand four hundred and sixt-eight (4,468) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue eight hundred and two (802) new shares so as to raise the number of shares from three thousand six hundred and sixty-six (3,666) shares to four thousand four hundred and sixty-eight (4,468) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared the aforementioned Miss Nicoletta Anderson-Wright, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., for eight hundred and two (802) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of twenty thousand and fifty euro (EUR 20,050.-) (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The sole shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, RESOLVES to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the eight hundred and two (802) shares newly issued, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred and eleven thousand seven hundred euros (EUR 111,700.-) divided into four thousand four hundred and sixty-eight (4,468) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder RESOLVES to authorise any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-131.622,

représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 décembre 2008,

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte notarié, le 13 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 2333 du 17 octobre 2007, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-131.606, modifié pour la dernière fois par acte notarié le 25 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2071 du 27 août 2008.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de vingt mille cinquante euros (20.050,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de quatre-vingt-onze mille six cent cinquante euros (91.650,- EUR) divisé en trois mille six cent soixante-six (3.666) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à cent onze mille sept cents euros (111.700,- EUR) divisé en quatre mille quatre cent soixante-huit (4.468) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

2. Émission de huit cent deux (802) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de trois mille six cent soixante-six (3.666) parts sociales à quatre mille quatre cent soixante-huit (4.468) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associée unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de huit cent deux (802) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout employé de Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique DÉCIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de vingt mille cinquante euros (20.050,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de quatre-vingt-onze mille six cent cinquante euros (91.650,- EUR) divisé en trois mille six cent soixante-six (3.666) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à cent et onze mille sept cents euros (111.700,- EUR) divisé en quatre mille quatre cent soixante-huit (4.468) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Deuxième résolution

L'associée unique DÉCIDE d'émettre huit cent deux (802) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de trois mille six cent soixante-six (3.666) parts sociales à quatre mille quatre cent soixante-huit (4.468) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associée unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenue Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., huit cent deux (802) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille cinquante euros (20.050,- EUR) ("Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associée unique DÉCIDE, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les huit cent deux (802) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) au Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l..

Quatrième résolution

L'associée unique DÉCIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent onze mille sept cents euros (111.700,- EUR) divisé quatre mille quatre cent soixante-huit (4.468) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'associée unique DÉCIDE d'autoriser tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N.Anderson-Wright, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. LAC/2008/51437. Reçu: cent euros vingt-cinq cents (100,25 €)

Le Receveur ff. (signé): F.SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Gérard LECUI.

Référence de publication: 2009022539/220/182.

(090024383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Flux Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.210.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Isabelle Rosseneu.

Référence de publication: 2009022863/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01966. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

VIP Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 84.055.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 09.02.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022871/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01735. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

J & J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.460.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19 janvier 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 10 février 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009022891/225/13.

(090024029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Sport & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 58.214.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg
"le Mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B n° 62 231

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 18 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société SPORT & FINANCE S.A. ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.214, a été constituée le 14 février 1997 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 286 du 10 juin 1997 et ses statuts ont été modifiés la dernière fois en date du 8 mai 2002 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1163 du 2 août 2003;

2) Le capital social de la société s'élève à EUR 300.000,- (trois cent mille Euros), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,-(mille Euros) chacune, intégralement libérées;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société SPORT & FINANCE S.A.;

4) Le Mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société SPORT & FINANCE S.A.;

5) Le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société SPORT & FINANCE S.A.;

6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2008 à ce jour;

7) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

9) Les livres et documents de la société SPORT & FINANCE S.A. seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MENEGUZ, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51943. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009023570/211/51.

(090024483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Pharma Rare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 144.564.

—
STATUTES

In the year two thousand nine,
on the twenty-ninth day in the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr Jean-Marc DEBATY, company director, with professional address in Luxembourg.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "PHARMA RARE LUXEMBOURG S.A.".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The scope of the company is the scientific and economic design of new diagnostic and therapeutic concepts and their intellectual properties (in particular patent rights, trademarks and licences) principally oriented to the treatment of rare and neglected disorders. The company may then perform any other commercial or non-commercial activities in order to promote and realize its scope.

A further object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct

and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever, (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object and (vi) purchase, sale, rent, promote, own, manage and administrate real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at FORTY-FIVE THOUSAND EURO (45'000.- EUR) divided into four thousand five hundred (4'500) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Monday in the month of May of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED (4'500) shares have been subscribed to as follows:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A." in short "INTERCONSULT", prenamed, four thousand four hundred shares	4'400
2.- Mr Jean-Marc DEBATY, prenamed, hundred shares	100
TOTAL: FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED shares	4'500

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of FORTY-FIVE THOUSAND EURO (45'000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2013:

1.- Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2013:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

ont comparu:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "PHARMA RARE LUXEMBOURG S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Le champ d'activité de la société est le développement scientifique et économique de nouvelles conceptions diagnostiques et thérapeutiques et leurs propriétés intellectuelles (en particulier des droits de brevets, des marques de commerce et licences) principalement s'orientant vers le traitement de désordres rares et négligés. La société pourra alors accomplir toutes autres activités commerciales et non-commerciales dans le but de promouvoir et de réaliser son objet.

La Société a en outre encore pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus

généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet et (vi) acquérir, aliéner, louer, promouvoir, détenir, gérer et administrer tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45'000.- EUR) divisé en quatre mille cinq cents (4'500) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A." en abrégé "INTER-CONSULT", prénommée, quatre mille quatre cents actions	4'400
2.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, prénommé, cent actions	100
TOTAL: QUATRE MILLE CINQ CENTS actions	4'500

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013:

1.- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, J.M. DEBATY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 février 2009. Relation: EAC/2009/1125. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 Février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009022458/239/434.

(090023699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Medisearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.057.

Par la présente je suis au regret de vous faire part de ma démission et ce, avec effet immédiat, de ma fonction d'Administrateur de la société MEDISEARCH S.A.

Leudelange, le 23 octobre 2008.

Monique HOFFMANN.

Référence de publication: 2009022862/1486/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Kass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.733.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les associés/gérants

1.- Monsieur Paul KASS, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 14 mars 1966, demeurant actuellement à L-2128 Luxembourg, 52, rue Marie Adélaïde, et

2.- Madame Martine KASS, gérante de sociétés, née à Luxembourg, le 27 février 1963, demeurant à L-2620 Luxembourg, 1, rue Joseph Tockert.

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "KASS" avec siège social à L-1143 Luxembourg, 4, rue Astrid

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 90.733;

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 198 du 25 février 2003.

Lesquels associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établie dans la commune de Kehlen."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P.KASS, M.KASS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3198. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009022706/206/37.

(090024360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Don Ros Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.588.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009022635/1603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01390. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Bolton Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.698.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/09.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009023531/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01732. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Isovi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3383 Noertzange, 5, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.672.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009022905/231/14.

(090024397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

EPGF Rattingen Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.627.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12/2/2009. Signature.

Référence de publication: 2009023583/8320/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04322. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

WEFI sa, Wine Estates Fund of Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.006.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEFI sa

B. Parmentier

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009023620/34/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02263. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

IHL-Seupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.795.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IHL-Seupar S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009023621/34/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02266. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Winvest Part 5, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 126.959.

Le bilan pour la période du 13 mars 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009023622/7665/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09513. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Wollars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 79.548.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009022906/231/14.

(090024094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

B.L.I.C. S.A. - Bureau Luxembourgeois d'Intermédiaire de Commerce, Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 54, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.854.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009022901/231/14.

(090024373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.

Société Luxembourgeoise des Transports Helminger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1B, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 8.314.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009022904/231/14.

(090024395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2009.
